

Demande d'approbation des amendements à l'entente de 2009 portant sur la suspension temporaire des livraisons de la centrale de TCE

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **FRANÇOIS G. HÉBERT**, Directeur – Affaires réglementaires de la division Hydro-Québec Distribution pour la demanderesse Hydro-Québec, au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, 2e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

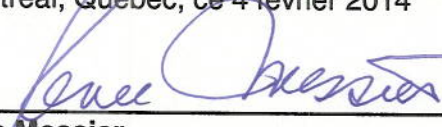
1. La présente demande d'approbation des amendements à l'entente de 2009 portant sur la suspension temporaire des livraisons de la centrale de TCE a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande ;
3. Tous les faits relatifs à la réglementation d'Hydro-Québec Distribution allégués dans la présente demande d'autorisation sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec, ce 4 février 2014



FRANÇOIS G. HÉBERT

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 4 février 2014



Renée Messier
Commissaire à l'assermentation pour tous les
districts judiciaires du Québec

